

Oui, pour ceux qui ne peuvent guère faire davantage, qui ne disposent pas de beaucoup de temps. Mais peut-on donner la même réponse en parlant de ceux qui consacrent cette journée aux plaisirs, aux divertissements, à des parties de pêche et de chasse ou à des affaires qui pourraient facilement être remises ?

La grand'messe porte davantage à la piété par sa solennité et ses chants, donne le temps de prier, de réfléchir ; tandis que les habitués de la messe basse ont à peine le temps de faire acte de présence et de s'essouffler un peu.

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII,

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et évêques du monde catholique

SUR LES ETUDES BIBLIQUES

I.—PROLOGUE

1.—*Excellence de l'Ecriture sainte.*

Dieu qui, dans sa Providence, a, par un admirable dessein d'amour, élevé dès le commencement le genre humain à la participation de la nature divine et qui, le délivrant ensuite de la tache commune et l'arrachant à sa perte, l'a rétabli dans sa première dignité, lui a donné, à cette fin, un précieux secours, en lui découvrant, par une voie surnaturelle, les secrets de sa sagesse et de sa miséricorde. Car, bien que la divine révélation comprenne aussi des vérités qui ne sont pas inaccessibles à la raison humaine et qui ont été révélées aux hommes afin qu'elles pussent être connues de tous facilement, en toute certitude et sans aucun mélange d'erreur, ce n'est pourtant pas de ce chef que la révélation doit être dite absolument nécessaire, mais parce que Dieu, dans son infinie bonté, a destiné l'homme à une fin surnaturelle (1).

Cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle, est contenue soit dans les traditions non écrites, soit aussi dans des livres écrits que l'on appelle saints et canoniques, parce qu'écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été transmis comme tels à l'Eglise elle-même (2).

Telle est la doctrine que l'Eglise n'a cessé de tenir et de professer publiquement au sujet des livres des deux Testaments ; et ils sont bien connus les témoignages des anciens où il est dit que Dieu, ayant parlé par les prophètes d'abord, ensuite par lui-même, enfin par les apôtres, nous a donné aussi l'Ecriture qu'on appelle canonique (3), et que, dans cette Ecriture, il nous faut voir des oracles et des discours divins (4), une lettre adressée par le

(1) Con. Vat. sess. III, cap. II, de Revel.

(2) Ibid.

(3) S. Aug. de Civ. Dei, XI, III.

(4) S. Clém. Rom., I ad Cor., XLV ; S. Polycarp, ad Phil., VII ; S. Iron., C. hmr., II, XXVIII, 2.